



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Secrétariat général pour les affaires régionales

ARRÊTÉ

fixant au titre de l'année 2018, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 230-6, R. 230-9 et suivants ;
- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 115-1 ;
- VU l'arrêté du 8 août 2012 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Au titre de l'année 2018, les dossiers de demande d'habilitation, au niveau régional, des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de la précarité alimentaire, doivent être adressés, en un exemplaire à la :

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Pôle Jeunesse Education Populaire et Solidarités (JEPS)
A l'attention de Nathalie COVO – bureau 220
66A rue Saint Sébastien
CS 50240
13 292 MARSEILLE cedex 06

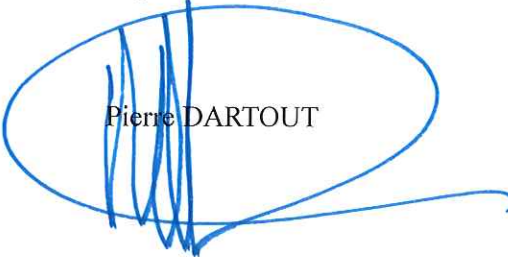
dans un délai fixé à soixante jours avant le 30 novembre 2018, **soit au plus tard, le mardi 2 octobre 2018 à minuit.**

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le **18 JUIN 2018**

Le préfet de région,



Pierre DARTOUT